



### VUE D'ENSEMBLE

L'appareil productif français à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020

### DOSSIER 1

Entre 2009 et 2019, l'emploi des ETI porté par les embauches et les fusions-acquisitions des PME

### DOSSIER 2

Entre 2004 et 2021 dans l'industrie au moins un salarié sur dix travaillait dans une entreprise retenant sa main d'œuvre.

### DOSSIER 3

Une forte augmentation du commerce de détail en ligne entre 2009 et 2019, portée par le développement des ventes à distance des grands commerçants traditionnels

### DOSSIER 4

Plus de 10 000 emplois délocalisés chaque année de 2011 à 2017, en baisse par rapport à la décennie antérieure

**Publication sous embargo jusqu'au 7 décembre à 17h**



**Bureau de presse de l'Insee**

bureau-de-presse@insee.fr



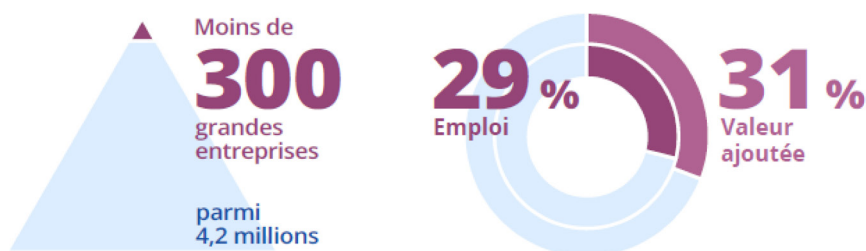
Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'appareil productif subit un choc d'activité historique : le chiffre d'affaires recule de 8,7 % en 2020. En dehors des microentreprises, la baisse d'activité est d'autant plus prononcée que les entreprises sont de grande taille. Dans l'hébergement-restauration et les services aux particuliers, secteurs les plus affectés par les mesures de restriction, la moitié des entreprises enregistrent une baisse de chiffre d'affaires supérieur à 10 %. Néanmoins, au sein de chaque secteur, l'activité augmente en 2020 pour une proportion significative d'entreprises, notamment parmi les jeunes microentreprises et PME. L'emploi salarié recule globalement moins que l'activité et la productivité diminue de façon limitée en 2020 : dans les grandes entreprises, la perte de celle-ci est plus importante et efface les gains accumulés entre 2016 et 2019. Les écarts de productivité entre entreprises d'un même secteur s'accroissent, amplifiant la divergence déjà à l'œuvre avant la crise. Le taux de marge recule nettement en 2020 (- 2,6 points) ainsi que les indicateurs de rentabilité. À l'exception des ETI, le taux d'investissement des entreprises résiste plutôt bien en 2020. Quoiqu'en baisse, les dépenses d'investissement reculent souvent moins que l'activité.

 p. 11

### Définitions


- **Unité légale** : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être : une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ; ou une personne physique, déclarée en tant qu'indépendant, qui exerce une activité économique.
- **Entreprise** : unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision (décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008).
- **Les petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les microentreprises (MIC) occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.
- **Les entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.
- **Les grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.


Les grandes entreprises concentrent un tiers de la valeur ajoutée et de l'emploi en France



Nombre et part des grandes entreprises dans la valeur ajoutée et dans l'effectif salarié en équivalent temps plein en 2020

 **Les entreprises de taille intermédiaire (ETI)** regroupent 6 000 entreprises en 2020 et représentent 26 % de la valeur ajoutée, de l'investissement et de l'emploi salarié. **Elles jouent un rôle particulièrement important dans les exportations** (en particulier de biens industriels), en enregistrant à elles seules un tiers des exportations totales.

 **Les petites et moyennes entreprises (PME)**, au nombre de 146 400 en 2020, sont organisées, pour près de la moitié, en groupe de deux ou trois sociétés. **Les PME emploient 29 % des salariés en France** mais, souvent moins capitalistiques que les ETI, elles ne génèrent au total que 23 % de la valeur ajoutée totale. Leur poids dans les exportations et l'investissement est plus modeste (respectivement 12 % et 17 %).

 **Les 4 085 600 microentreprises (MIC)** constituent la très grande majorité des entreprises implantées en France en 2020 et assurent des fonctions essentielles dans la vie économique locale (artisans, commerces de proximité, services à la personne et aux entreprises, etc.). Une très grande majorité d'entre elles n'emploient aucun salarié (78 %), si bien que leur part dans l'emploi salarié total apparaît faible (17 %) eu égard à leur nombre. Très dispersées sur le territoire national, elles comptabilisent au total un cinquième de la valeur ajoutée.

## Les ETI et les grandes entreprises, au cœur du système français de production industrielle.

En 2020, 6 % des entreprises ont une activité de production industrielle. Le secteur industriel emploie 23 % des salariés en France et génère 25 % de la valeur ajoutée totale, dont l'essentiel (20 % des salariés et de la valeur ajoutée) dans l'industrie manufacturière. **Le secteur de la construction, qui rassemble près de deux fois plus d'entreprises que l'industrie**, montre un visage assez différent : il a une contribution nettement moindre à la

valeur ajoutée nationale que l'industrie (9 %). **Le tissu productif français est largement dominé par les activités tertiaires.** Davantage en contact direct avec les entreprises, les secteurs de l'information et communication et des services aux entreprises représentent à eux seuls 24 % de l'emploi salarié (les salariés y travaillant sont souvent des cadres très qualifiés) et génèrent 24 % de la valeur ajoutée nationale.

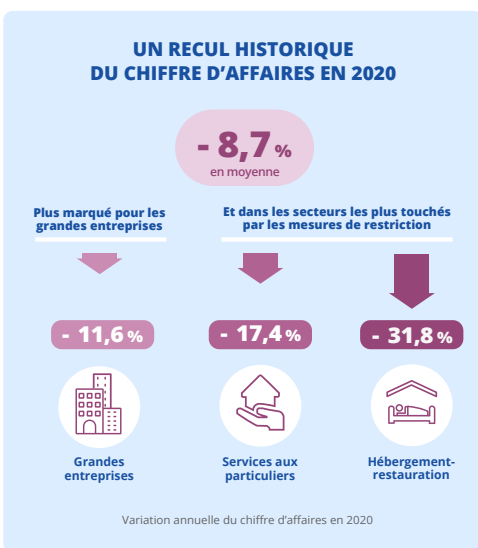
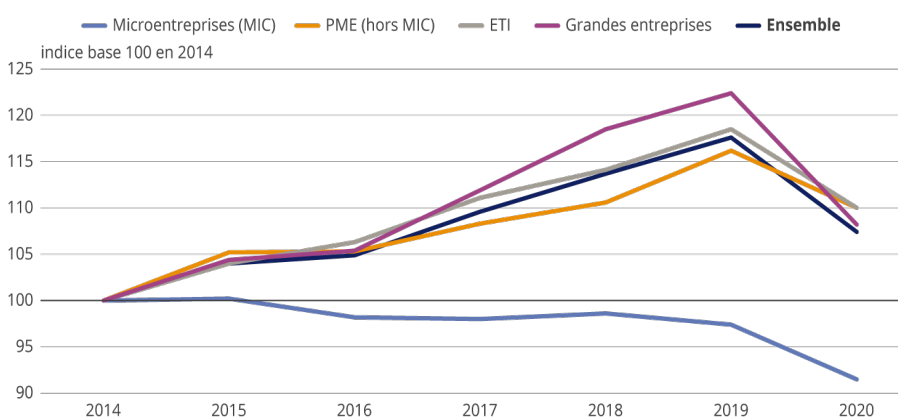


Figure 2 - Évolution du chiffre d'affaires agrégé selon la catégorie d'entreprises



\* Lecture : le chiffre d'affaires des entreprises de taille intermédiaire (ETI) augmente de 10,0 % entre 2014 et 2020.  
 \* Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.  
 \* Source : Insee, É sane, Lifi, Flores.

## Focus hébergement-restauration et services aux particuliers.

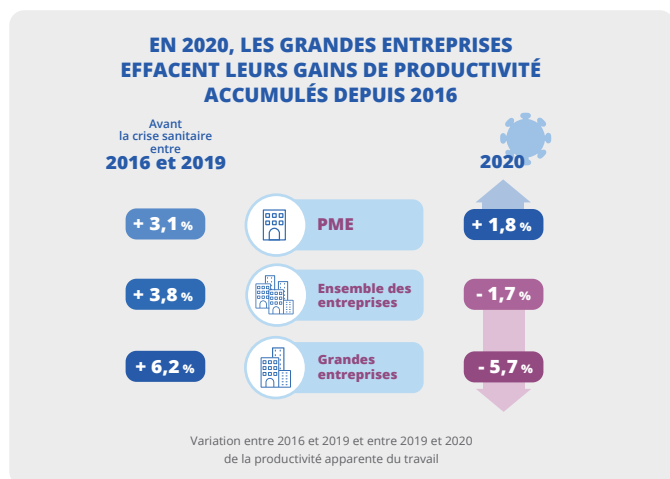
À catégorie d'entreprises donnée, **l'évolution médiane du chiffre d'affaires est négative pour l'ensemble des secteurs** : c'est particulièrement le cas dans l'hébergement-restauration (- 25,1 % dans les MIC et PME et - 26,4 % dans les ETI et GE) et dans les services aux particuliers (- 16,6 % dans les MIC et PME et - 14,4 % dans les ETI et GE). **Ce sont les deux seuls secteurs où plus des trois quarts des entreprises enregistrent un recul de leur chiffre d'affaires.** Le secteur d'activité est le facteur qui influe le

plus sur le risque pour une entreprise d'enregistrer une forte baisse d'activité (baisse de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 10 %) en 2020. Ainsi, à caractéristiques comparables, **l'appartenance au secteur de l'hébergement-restauration augmente de 25 points de pourcentage le risque de subir une forte baisse d'activité en 2020** par rapport à une entreprise du commerce. La crise étant d'origine sanitaire et non d'origine économique, elle a principalement affecté les secteurs les plus en contact avec le public.

## Le risque de forte perte d'activité en 2020 est moindre pour les ETI et GE que pour les microentreprises.

À caractéristiques comparables, être une ETI ou GE réduit de 11 points de pourcentage le risque de subir une forte perte d'activité par rapport à une microentreprise. Le risque de perte d'activité s'accroît lorsque l'entreprise est exportatrice, ou bien, toutes choses égales par ailleurs, si c'est une multinationale : l'exposition au marché international pourrait avoir accru leur vulnérabilité, augmentant leur dépendance vis-à-vis des mesures de restriction prises dans d'autres pays. À l'inverse, le risque

de forte perte est réduit pour les entreprises intensives en actifs incorporels ou en travail qualifié : la structure du capital et celle du travail, biaisées respectivement en faveur des actifs intangibles et des cadres très qualifiés, pourrait avoir favorisé l'adaptation aux nouvelles contraintes imposées par cette crise (travail en distanciel, développement des outils numériques rendant opérationnel le commerce et les services en ligne, etc.).



## Un recul massif de la valeur ajoutée en 2020, de même ampleur que celui du chiffre d'affaires.

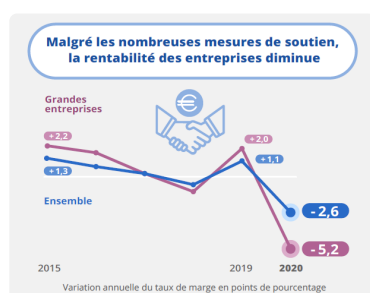
Entre 2019 et 2020, la valeur ajoutée agrégée (en volume) baisse fortement (- 9,7 %). Ce recul est légèrement plus marqué que celui du chiffre d'affaires (- 8,7 %). Comme pour l'évolution du chiffre d'affaires, les grandes entreprises subissent la plus forte baisse de valeur ajoutée entre 2019 et 2020 (- 13,6 %), le recul est moins prononcé pour les ETI et les PME (respectivement - 6,2 % et - 7,5 %), et la baisse des microentreprises est plus marquée que celle des PME (- 9,6 %).

## Accroissement des écarts de productivité entre entreprises d'un même secteur en 2020.

Au sein de chaque secteur, la dispersion des niveaux de productivité entre entreprises s'était légèrement accrue sur la période 2016-2019. Elle est en forte hausse en 2020, en particulier dans l'hébergement-restauration. Sur la période avant la crise, dans chaque grand secteur, l'essentiel des gains de productivité est imputable aux entreprises dites « à la frontière technologique »

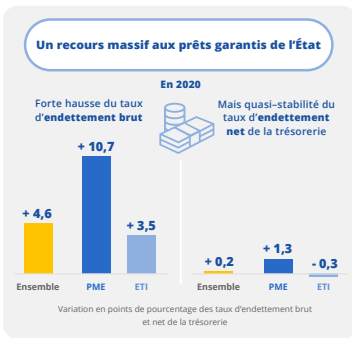
(c'est-à-dire les 5 % des entreprises les plus productives au sein de leur secteur respectif), tandis que la productivité des autres entreprises du secteur stagne voire recule. **En 2020, la productivité des entreprises « à la frontière technologique » augmente globalement dans chaque secteur, sauf dans la construction et les transports.**

## Le taux de marge baisse d'autant plus en 2020 que l'entreprise est grande.



En 2020, la proportion d'entreprises enregistrant une baisse de leur taux de marge s'accroît : la moitié des entreprises sont concernées, que ce soit au sein des MIC et PME ou des ETI et GE. Pour un quart des MIC et PME, la baisse est même très forte, supérieure à 10 points. Néanmoins, dans plusieurs secteurs, la dégradation des marges des entreprises apparaît moins prononcée que celle de

leur activité. En particulier, dans les secteurs les plus affectés par la crise sanitaire (hébergement-restauration, services aux particuliers) où près des trois quarts des MIC et PME subissent une forte perte d'activité (baisse supérieure à 5 points), la moitié des MIC-PME enregistrent néanmoins une hausse de leur taux de marge de plus de 1 point.



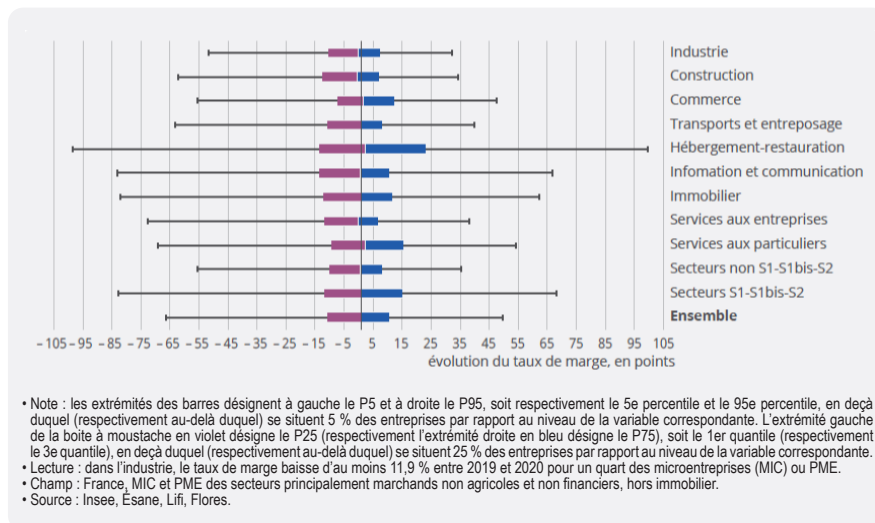
## € Forte hausse du taux d'endettement brut en 2020, mais quasi-stabilité du taux d'endettement net de la trésorerie.

Face à la crise sanitaire, les entreprises ont augmenté leur endettement financier (bancaire et obligataire), en ayant notamment recours aux prêts garantis par l'État (PGE). Leur taux d'endettement brut s'est ainsi accru

de 4,6 points entre 2019 et 2020. Cette hausse de l'endettement est particulièrement prononcée dans les microentreprises et les PME (respectivement + 8,3 points et + 10,7 points).

## € Au sein de chaque secteur, le taux de marge de plus de la moitié des entreprises recule en 2020.

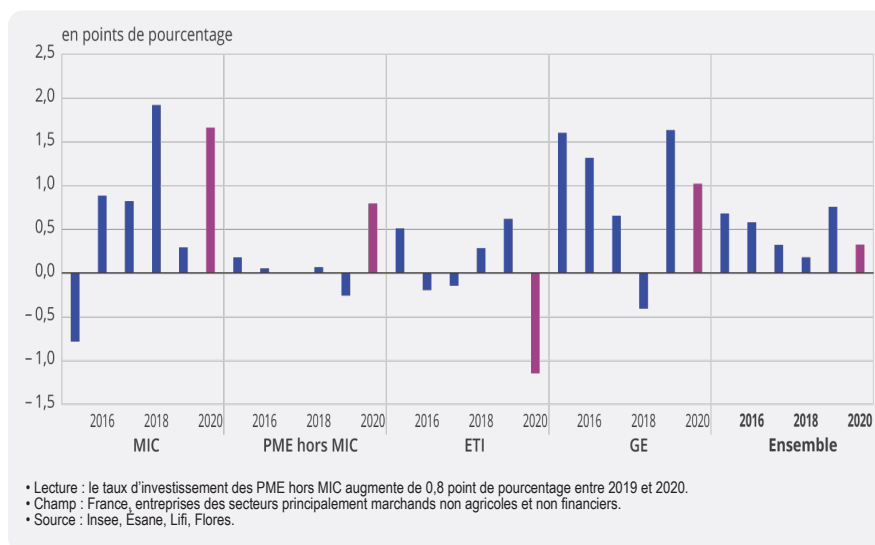
Figure 9 - Distribution de l'évolution du taux de marge des MIC et PME entre 2019 et 2020



En 2020, la proportion d'entreprises enregistrant une baisse de leur taux de marge s'accroît : la moitié des entreprises sont concernées, que ce soit au sein des MIC et PME ou des ETI et GE. Pour un quart des MIC et PME, la baisse est même très forte, supérieure à 10 points. Néanmoins, dans plusieurs secteurs, la dégradation des marges des entreprises apparaît moins prononcée que celle de leur activité. En particulier, dans les secteurs les plus affectés par la crise sanitaire (hébergement-restauration, services aux particuliers) où près des trois quarts des MIC et PME subissent une forte perte d'activité (baisse supérieure à 5 points), la moitié des MIC-PME enregistrent néanmoins une hausse de leur taux de marge de plus de 1 point.

## Le taux d'investissement résiste à la crise dans toutes les catégories d'entreprises, sauf dans les ETI.

Figure 15 - Variation annuelle de l'investissement selon la catégorie d'entreprises



L'investissement des entreprises en actifs corporels a globalement reculé en 2020, mais de façon moins prononcée que la valeur ajoutée, de sorte que le taux d'investissement a résisté (+ 0,3 point) (figure 15). Le taux d'investissement augmente même nettement dans les MIC (+ 1,7 point), les GE (+ 1,0 point) et les PME (+ 0,8 point) Ainsi, la crise sanitaire n'a pas arrêté les projets d'investissement des entreprises, la relative bonne santé financière des entreprises avant la crise ainsi que les nouveaux besoins induits par la crise sanitaire (numérisation, équipement en protections sanitaires, etc.) ont pu contribuer à soutenir l'investissement, malgré la chute historique de l'activité. Néanmoins, le taux d'investissement baisse fortement en 2020 dans près de 15 % des MIC-PME et 44 % des ETI-GE dans l'information-communication.



Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient 4 millions de salariés en France en 2019, soit un emploi marchand sur quatre. Leur implantation est forte dans la moitié nord de la France avec près de 40 % de l'emploi salarié. Les ETI relèvent davantage de l'industrie que les autres entreprises, notamment les ETI étrangères, nombreuses dans le Grand Est et l'Île-de-France. La croissance de l'emploi est surtout le fait des ETI françaises, les ETI étrangères perdant des emplois sur la période, notamment dans l'industrie.

 p. 33

### Définitions

**Les entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

**Les ETI étrangères** sont des entreprises contrôlées par un groupe étranger : en France, elles comptent chacune moins de 5 000 salariés mais leur taille à l'échelle mondiale est souvent nettement supérieure, et leur dynamique est plus celle des grandes entreprises. Un tiers des ETI françaises ont également des implantations à l'étranger.

**L'approche dynamique** consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Par exemple, si une PME compte 210 salariés en 2014 et devient une ETI de 300 salariés en 2015, le seuil déterminant la limite entre les microentreprises et les PME étant de 250 salariés, 39 emplois sont attribués aux créations d'emplois des PME et 51 emplois aux créations des ETI. En revanche, si une PME de 210 salariés est rachetée par une ETI, il n'y a ni création ni suppression d'emploi, mais un flux de 210 salariés des PME vers les ETI.

**Les activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les autres activités sont dites « productives » et sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises productives.



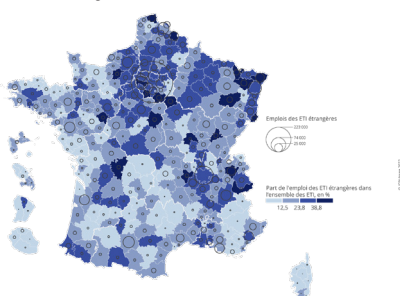
### Une forte présence des ETI dans l'industrie.

En 2019, 6,1 millions d'établissements du champ marchand non agricole emploient 16,1 millions de salariés en France. Les ETI possèdent 197 000 de ces établissements représentant quatre millions d'emplois salariés, soit un emploi marchand sur quatre. Plus d'un million des emplois des ETI relèvent de l'industrie. A contrario, les ETI interviennent dans le secteur du tertiaire, notamment dans les activités présentes.



### Les ETI étrangères beaucoup plus industrielles que les ETI françaises.

Figure 3 : Nombre et part de l'emploi salarié des ETI sous contrôle étranger en 2019



• Lecture : Les ETI étrangères emploient 2 800 salariés dans la zone d'emploi de Perpignan en 2019, ce qui représente 20,2 % de l'emploi des ETI.  
 • Champ : France hors Mayotte, établissements marchands non agricoles.  
 • Sources : Insee, Clap, Flores, Lfi.

Elles représentent près d'un emploi sur quatre de l'ensemble des ETI en 2019. Elles sont principalement industrielles (43 % de leurs effectifs) ou commerciales (25 %), nettement plus que les ETI françaises (respectivement 20 % et 19 %). Les ETI étrangères sont surtout implantées dans le quart nord-est de la France, ce qui s'explique par la proximité des frontières avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse). L'Île-de-France est la deuxième région où le poids des ETI étrangères est le plus élevé : son statut de centre politique et économique en France attire de nombreux capitaux étrangers.

## La diversification de l'activité croît avec la taille de l'ETI.

En 2019, les ETI localisées en France comptent en moyenne 610 salariés répartis sur une trentaine d'établissements. Seules 7 % n'ont qu'un établissement et 40 % d'entre elles ont leurs effectifs concentrés dans une seule zone d'emploi. Les trois quarts d'entre elles ont plus de 80 % de leurs effectifs concentrés en France dans un seul secteur d'activité. Les ETI de grande taille ont des activités un peu plus diversifiées que les autres, mais deux sur trois conservent néanmoins en France une activité prépondérante qui emploie plus de 80 % de leurs salariés.



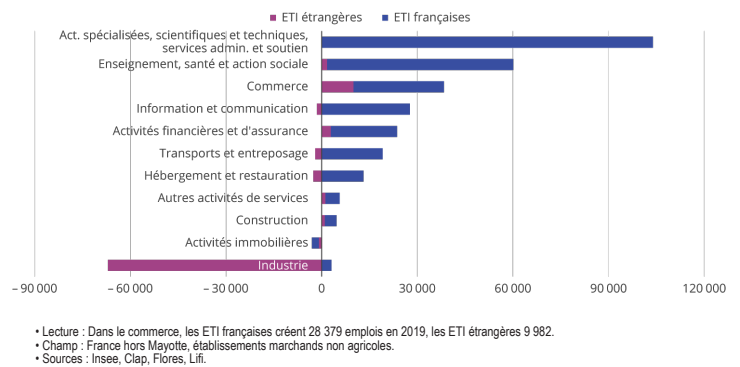
## Les suppressions d'emplois des ETI sont surtout dans l'industrie.

Entre 2009 et 2019, les ETI perdent 63 900 emplois dans l'industrie. Ces pertes d'emplois industriels résultent de la baisse des effectifs salariés dans les établissements pérennes. Elles concernent particulièrement des activités anciennes et en déclin en France : automobile, métallurgie, machines, produits minéraux, bois, papiers... Dans le même temps, les ETI créent 287 200 emplois dans le tertiaire et la construction.

## La croissance de l'emploi des ETI est alimenté par les embauches, mais aussi par des changements de catégorie.

Les ETI gagnent 523 400 emplois en France par comparaison des stocks d'emploi de 2009 et de 2019. On distingue deux effets à cette croissance : le premier, la différence entre les créations et les suppressions d'emplois (+ 223 200 emplois en net) et le second, les changements de catégorie d'entreprises dus à des rachats ou à des franchissements de seuil de catégorie, dans un sens un dans un autre (+ 277 400 en net).

Figure 5 : Créations et suppressions d'emploi par secteur d'activité selon la nationalité de l'ETI entre 2009 et 2019



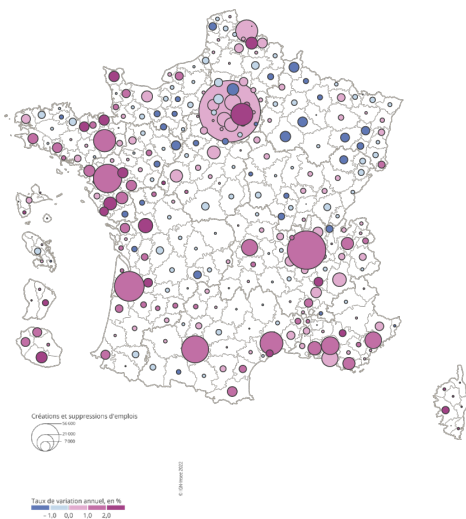
## Embauches nettes sur la période au sein des ETI

Agroalimentaire (+ 4 100), pharmacie (+ 4 100), énergie, eau et gestion des déchets (+ 8 100), cuir et chaussure (+ 3 500), réparation et installation de machines (+ 3 800), construction aéronautique et spatiale (+ 2 500), construction navale (+ 1 200).



## Les zones d'emplois avec le plus de salariés portées par les emplois spécialisés, administratifs et de soutien.

Figure 6 : Créations et suppressions d'emploi dans les ETI entre 2009 et 2019



• Lecture : Les ETI créent 1 400 emplois dans la zone d'emploi de Perpignan entre 2009 et 2019, ce qui représente une augmentation annuelle de 1,2 %.  
 • Champ : France hors Mayotte, établissements marchands non agricoles.  
 • Sources : Insee, Clap, Fiore, Lifi.



## Les pertes d'emplois en majorité dans le nord-est.

Les ETI perdent des emplois dans 121 zones d'emploi sur 305, majoritairement dans le quart nord-est de la France. Néanmoins, les ETI créent des emplois dans les activités présentes dans plus de la moitié de ces territoires en déclin industriel, avec notamment un fort dynamisme des activités médicales et sociales.

Entre 2009 et 2019, dans les dix zones d'emploi où l'emploi augmente le plus (Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Montpellier, Rennes, Lille, Marne-la-Vallée et Aix-en-Provence), les ETI créent 149 000 emplois, soit les deux tiers des emplois créés sur la période (figure 6). Ces zones se caractérisent par une forte croissance des activités scientifiques et techniques ainsi que des services administratifs et de soutien (+ 59 600 emplois pour les deux). Ces activités se développent principalement dans les grandes agglomérations : les besoins en services aux entreprises sont élevés et les diplômés du supérieur avec des compétences adaptées plus présents qu'ailleurs.



Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises permettent de décrire finement les comportements en matière de rétention de main-d'œuvre. Depuis 2004, quelle que soit la conjoncture économique, au moins un salarié de l'industrie sur dix travaille dans une entreprise retenant de la main-d'œuvre chaque mois. Pendant les crises, la part d'entreprises pratiquant la rétention de main d'œuvre augmente. Cette part est très volatile dans le secteur des matériels de transports, à contrario, elle varie peu selon les périodes dans le secteur de l'agro-alimentaire. Les petites entreprises sont davantage représentées à la fois parmi les entreprises industrielles qui ne retiennent jamais leur main d'œuvre et parmi celles qui y recourent le plus.

 p. 43

### Définitions

**Rétention de main d'œuvre** : situation d'une entreprise qui n'ajuste pas ses effectifs alors que son activité baisse. Lorsqu'une entreprise anticipe une baisse d'activité temporaire et que l'ajustement de ses effectifs est coûteux, elle peut décider de conserver sa main-d'œuvre même si elle n'utilise pas tout son potentiel de production.

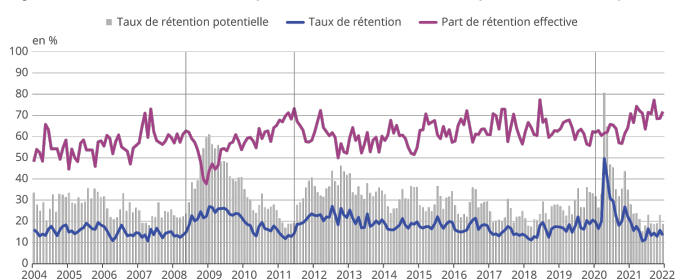
**Part de rétention effective** : la part d'entreprises industrielles identifiées comme pratiquant de la rétention parmi celles qui auraient pu en faire.

**Enquêtes mensuelles de conjoncture** : elles interrogent les entreprises de l'industrie manufacturière sur les évolutions de leurs effectifs et de leur production. La confrontation de ces réponses permet de construire une mesure innovante de la rétention de main-d'œuvre afin d'étudier ce comportement au niveau de l'entreprise, du secteur et de l'industrie dans son ensemble sur la période 2004-2021.

## Au plus fort de la crise sanitaire, la moitié des salariés de l'industrie travaillaient dans une entreprise pratiquant la rétention de main-d'œuvre.

Entre 2004 et 2008	Taux stable de rétention de main-d'œuvre de l'ordre de 15 % de salariés évoluant dans une entreprise en rétention.
Entre 2008 et 2010	Augmentation rapide de ce taux au départ de la crise financière qui atteint les 25 % mi-2009 avant de retrouver un niveau d'avant crise en 2010.
Entre 2011 et 2018	Augmentation à nouveau pour atteindre les 23 % en lien avec une baisse de la production industrielle ainsi qu'une hausse du taux de chômage, puis une lente baisse jusqu'à 2018 pour approcher les 11 %.
Entre 2020 et 2021	Explosion du taux de rétention de main-d'œuvre en 2020 puis repasse sous son niveau d'avant crise en 2021 avec la moitié des salariés de l'industrie qui se trouvent dans une entreprise en rétention au pic de la crise en avril 2020.

Figure 1 - Taux mensuel de rétention et part de rétention effective des entreprises industrielles depuis 2004



• Notes : Le taux de rétention correspond à la part de salariés travaillant dans une entreprise faisant de la rétention, et le taux de rétention potentielle à la part de salariés travaillant dans une entreprise susceptible d'être classée en rétention. La part de rétention effective est le rapport entre ces taux, elle correspond à la part de salariés travaillant dans une entreprise faisant de la rétention relativement aux salariés travaillant dans une entreprise qui aurait pu faire de la rétention. Jusqu'en 2008, les entreprises n'étaient pas enquêtées au mois d'août.  
 • Lecture : En janvier 2004, 33 % de salariés de l'industrie travaillent dans une entreprise susceptible de faire de la rétention et 16% dans une entreprise faisant effectivement de la rétention. 48 % de la rétention potentielle est réalisée ce mois-là.  
 • Source : Insee, Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ; calculs des auteurs.

Il existe donc un lien fort entre rétention et conjoncture économique. Néanmoins, la hausse du niveau de rétention était moins forte que la hausse du nombre d'entreprises en difficulté lors de la crise financière de 2008. Ce phénomène ne se répète pas lors

de la crise sanitaire, où la part de rétention effective reste stable. Cela peut s'expliquer par l'élargissement du dispositif d'activité partielle pendant la crise sanitaire, qui a facilité le recours à la rétention de main-d'œuvre pour les entreprises en difficultés sur cette période.



## Comparaison sectorielle

Le secteur de l'**agro-alimentaire** se distingue du reste de l'**industrie** : la rétention augmente lors des crises, mais les hausses sont bien moindres que dans le reste de l'industrie. Au contraire, la rétention est très volatile dans le **secteur des matériels de transport**. Plus de 20 % des salariés travaillent dans une entreprise retenant de la main-d'œuvre lors de la crise de 2008 et même 41 % en avril 2020 alors que ce taux n'est que d'environ 14 % hors des crises. Enfin, dans le secteur **des biens d'équipement** et dans les « **autres industries** », le niveau du taux de rétention et ses évolutions sont très proches de ceux de l'ensemble de l'industrie.

 p. 45



## Le taux de rétention diminue quand la taille de l'entreprise augmente.

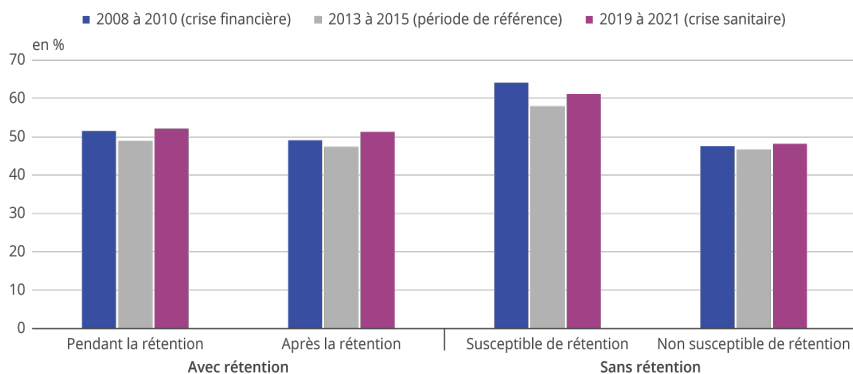
Deux pratiques opposées distinguent les petites entreprises.

ENTREPRISES NE RETENANT JAMAIS LEUR MAIN-D'ŒUVRE	ENTREPRISES AYANT PRATiqué AU MOINS UNE FOIS LA RÉTENTION
Elles sont plus petites que les autres.  75 % des salariés travaillant dans une entreprise n'ayant jamais recours à la rétention appartiennent à des entreprises de moins de 200 salariés (alors qu'elles ne représentent que 17 % de l'ensemble des salariés de l'échantillon).	Les entreprises y ayant recours le plus fréquemment sont en moyenne encore plus petites, puisque les trois quarts d'entre elles ont moins de 180 salariés.



## Les entreprises pratiquant la rétention connaissent en réalité de légères baisses d'effectifs.

Figure 6 : Part d'entreprises connaissant une baisse d'effectifs en fonction du comportement de rétention et de la période



\* Note : Les données étant trimestrielles, la variation pendant la rétention correspond à l'écart en pourcentage entre le chiffre d'affaires du trimestre précédant le début de rétention et celui du dernier trimestre de rétention. De même pour les variations hors rétention, sur les périodes de non-rétention des entreprises. La variation à l'arrêt de la rétention correspond à l'écart entre le chiffre d'affaires du dernier trimestre de rétention et celui du trimestre suivant.  
\* Sources : Insee, Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie ; DGFiP, déclarations TVA ; Acoess, fichiers détail trimestriels Epure ; calculs des auteurs.

### Méthodologie

Lors des enquêtes de conjoncture, les entreprises ne renseignent que des tendances d'évolution de leurs effectifs et de leur production. La confrontation de ces données d'enquête avec les évolutions réelles du chiffre d'affaires et des effectifs des entreprises industrielles pendant et après chacune de leurs séquences de rétention permet de dresser une image plus précise de leur situation.

 p. 49

Plus de la moitié des entreprises subissent une perte de chiffre d'affaires au cours de la période où elles retiennent leur main-d'œuvre. Les entreprises susceptibles de retenir leur main-d'œuvre mais ne le faisant pas voient leur chiffre d'affaires diminuer encore davantage. En moyenne, les variations de chiffre d'affaires des entreprises arrêtant de retenir leur main-d'œuvre sont légèrement supérieures à celles des entreprises n'étant pas susceptibles de la retenir sur la même période.

Les effectifs diminuent pour plus de la moitié des entreprises catégorisées comme retenant leur main-d'œuvre pendant les périodes de crise (51,5 % en 2008-2010 et 52,1 % en 2019-2021), et pour un peu moins de la moitié en dehors de ces périodes (48,9 % en 2013-2015). Les baisses d'effectifs sont encore plus fortes pour les entreprises susceptibles de retenir leur main-d'œuvre mais ne le faisant pas.




Au cours de la dernière décennie, le chiffre d'affaires de la vente à distance a explosé sous l'impulsion de la vente en ligne avec une augmentation de 132 % entre 2009 et 2019 tandis que le chiffre d'affaires en magasin a augmenté en euros courants de 14 % sur la même période. Les frontières entre vente à distance et en magasin sont moins nettes qu'avant. En effet, de plus en plus d'entreprises développent simultanément leurs activités sur ces deux formes de ventes. Les ventes à distance représentaient 3,6 % de celles du commerce de détail en 2009 : leur part a quasiment doublé en 2019 pour atteindre 6,6 %.


 p. 53

### Définition

**Commerce en ligne** : la définition internationale du commerce en ligne comprend la vente ou l'achat de biens et services effectués par toute entité publique ou privée et inclut le drive, les commandes à une borne en magasin, le retrait en magasin et la livraison à domicile. Les statistiques analysées portent sur le seul commerce de détail de biens, activité principalement destinée à une clientèle de particuliers.

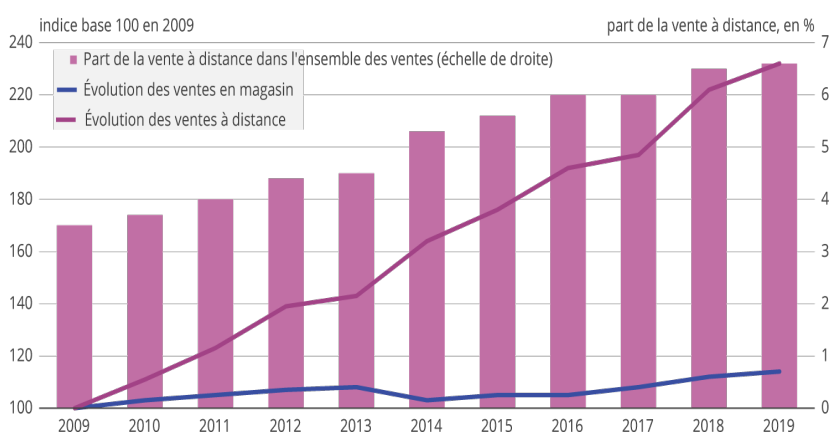
### Trois catégories d'acteurs dans le commerce de détail

 **Les commerçants spécialistes de la vente à distance** (avec 91 % de leur chiffre d'affaires dans le commerce de détail et 94 % de leur chiffre d'affaires réalisé à distance) qui réalisent 68 % de ventes à distance en 2019.

 **Les commerçants traditionnels** qui réalisent l'essentiel de leur activité dans le commerce de détail (96 % de leur chiffre d'affaires) et dont l'activité s'exerce essentiellement en magasin ont progressivement investi le champ de la vente à distance. Alors qu'ils réalisaient 10 % du total des ventes à distance en 2009, cette part s'établit autour de 30 % depuis 2016.

 **Les commerçants non spécialisés dans le commerce de détail** avec une vente au détail presque toujours en magasin. La moitié des commerçants peu spécialisés dans le commerce de détail ont des activités principales dans le commerce de gros, les services funéraires, la coiffure et les soins de beauté, l'industrie manufacturière ou la restauration.

Figure 1 - Évolution du chiffre d'affaires des deux formes de ventes du commerce de détail et part des ventes en ligne dans l'ensemble des ventes



• Note : afin de présenter une évolution cohérente après la rupture de série provoquée par la modification du champ du fichier de ventilation par activité (VAC) à partir du millésime 2017, les chiffres d'affaires ont été recalculés en les chaînant à partir des évolutions à méthode constante.  
 • Lecture : en 2019, après avoir augmenté de 132 % depuis 2009, le chiffre d'affaires de la vente à distance représentait 6,6 % du chiffre d'affaires du commerce de détail.  
 • Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (hors automobiles et motocycles).  
 • Source : Insee, ESA 2009 à 2019.

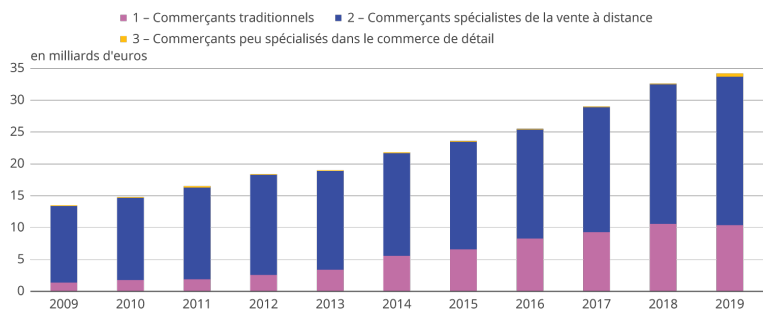
Part en % du commerce de détail	Unités légales	Salariés (en EQTP)	Chiffre d'affaires
Commerçants spécialisés dans la vente à distance	5	3	4
Commerçants traditionnels	78	83	85
Commerçants non spécialisés dans le commerce de détail	17	14	7

## @ Entre 2009 et 2019, les spécialistes de la vente à distance de commerce de détail réalisent la majeure partie du chiffre d'affaires du secteur.

Les ventes des spécialistes de la vente à distance du commerce de détail ont doublé entre 2009 et 2019 et leur poids reste dominant dans l'ensemble des ventes à distance du secteur. Cependant, il a reculé de 89 % en 2009 à 68 % en 2016 et s'est stabilisé depuis.

Sur la même période, les commerçants traditionnels ont triplé leur part dans le chiffre d'affaires global de la vente à distance en passant de 10 % en 2009 à 33 % en 2016 pour se stabiliser.

Figure 4 - Répartition du chiffre d'affaires du commerce de détail dans la vente à distance de 2009 à 2019 par classe d'unités légales



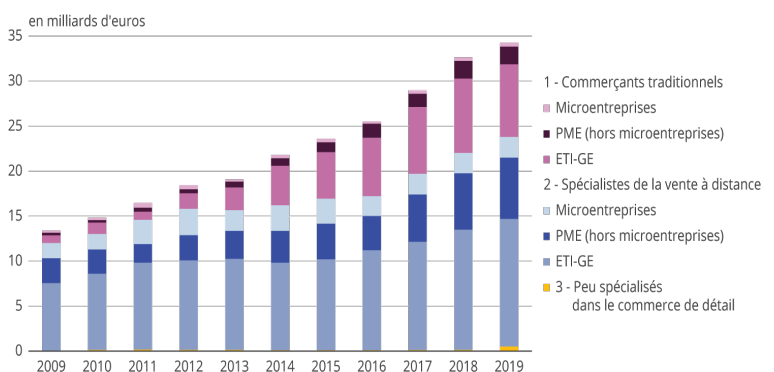
• Lecture : en 2019, les commerçants traditionnels ont réalisé 10,4 milliards d'euros dans la vente à distance.  
• Source : Insee, ESA 2009 à 2019.

## Les grandes entreprises, principal moteur de la croissance de la vente à distance du commerce traditionnel.

Le poids des ETI et des grandes entreprises de commerce traditionnel dans l'ensemble du chiffre d'affaires de la vente à distance est passé de 6 % en 2009 à 25 % en 2016.

Entre 2009 et 2019 et malgré un triplement de 2 % à 6 %, le poids des PME du commerce traditionnel dans le chiffre d'affaires de la vente à distance reste relativement faible au regard de leur poids en termes d'emplois en EQTP (25 %) et de leur part dans le chiffre d'affaires global du commerce de détail (28 %). Les microentreprises restent à l'écart de la vente à distance avec environ un pourcent du chiffre d'affaires total de cette forme de vente tout au long de la période. En 2019, près de 60 % du chiffre d'affaires de la vente à distance des commerçants traditionnels est généré par des commerçants non spécialisés (quasi exclusivement des supermarchés et hypermarchés).

Figure 5 - Répartition du chiffre d'affaires du commerce de détail généré dans la vente à distance française de 2009 à 2019 par classe d'unités légales et selon la catégorie d'entreprise



• Note : ETI-GE : entreprises de taille intermédiaire-grandes entreprises ; PME : petites et moyennes entreprises.  
• Lecture : en 2019, les commerçants traditionnels de type ETI-GE ont réalisé 8,06 milliards d'euros dans la vente à distance.  
• Champ : France, unités légales des secteurs marchands non agricoles et non financiers déclarant du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (code 47 de la NAF rév.2). Sont retenues uniquement les unités légales déclarant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires la branche du commerce de détail.  
• Source : Insee, ESA 2009 à 2019, DADS 2009 à 2019.

## Un essor de la vente à distance porté par quelques centaines de groupes.

Les frontières entre la vente à distance et la vente en magasin tendent à se réduire, notamment en ce qui concerne les grands groupes, concentrant l'essor de la vente à distance. En effet, la part de chiffre d'affaires de vente à distance détenue par les quatre plus grandes unités légales augmente de 21 % entre 2009 et 2012 à 24,2 % entre 2019 et 2012. De plus, 12 groupes parmi les 100 premiers en terme de vente à distance étaient également dans les 100 premiers dans la vente en magasin entre 2009 et 2012, contre 14 entre 2013 et 2015 puis 17 entre 2016 et 2019.





Les délocalisations sont un enjeu récurrent du débat public sur la mondialisation mais restent un phénomène économique difficile à quantifier. Ce dossier revient sur la dynamique des délocalisations de 1995 à 2017, longue période durant laquelle désindustrialisation, stabilisation puis regain de l'emploi industriel en France se sont succédé. Il propose un cadre méthodologique rénové et unifié reposant sur la construction d'un modèle de prédiction fondé sur l'apprentissage automatique (machine learning). Les délocalisations apparaissent en majorité industrielles, et près de la moitié à destination de pays européens. Les emplois qualifiés de l'industrie, y compris les ouvriers qualifiés, sont surreprésentés parmi les emplois délocalisés.

 p. 63

### Construire un modèle de détection des délocalisations.

Le modèle permettant de détecter les délocalisations mobilise plusieurs variables explicatives.

- Des ratios d'évolution de variables comptables (sur l'emploi, le chiffre d'affaires, l'investissement, les stocks, etc.).
- Des ratios d'évolution de variables douanières (concernant les importations spécifiques, ou les importations totales).
- Des variables indicatrices de taille et de secteur.
- Des ratios salariaux de comparaison internationale avec le pays depuis lequel l'unité légale importe le plus de biens.

 p. 72

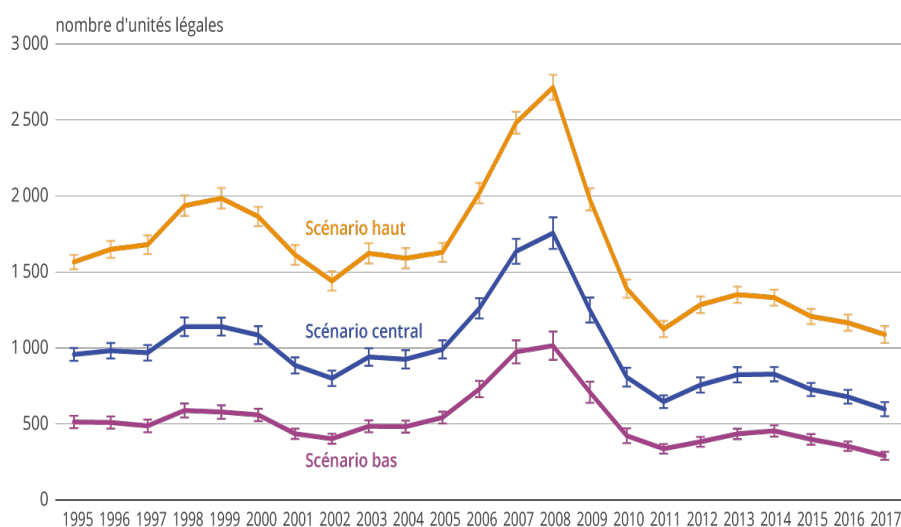


### Les délocalisations ont diminué lors de la dernière décennie.

Dans le scénario central, sur la période 1995-2017, un millier d'unités légales auraient délocalisé chaque année en moyenne, soit en fermant un de leurs sites de production pour préférer une production étrangère, soit en substituant une production étrangère à un sous-traitant domestique. Parmi ces entreprises, les trois quarts sont des PME, les grandes entreprises n'en représentent qu'1 %, ce qui s'explique par leurs parts relatives dans l'économie.

Le nombre annuel de délocalisations aurait baissé sur la décennie passée passant de 980 sur la période 1995-2005 à 730 sur la période 2010-2017. La crise de 2008 a sans doute eu un impact durable sur l'ampleur économique des délocalisations, ainsi que les politiques de modération des coûts de production mises en place dans les années 2010.

Figure 2 : Nombre d'unités légales prédites comme délocalisations



• Lecture : dans le scénario central, en 2005, 1000 unités légales sont prédites comme ayant délocalisé.  
 • Champ : France, secteurs principalement marchands (hors agriculture et finance), entreprises de 50 salariés ou plus.  
 • Sources : Insee, Fare et CAM ; DGDDI, Douanes.

## Trois périodes peuvent être distinguées.

1ère période									2ème p.		3ème période											
1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017

### La première période

(1995-2008), les délocalisations sont nombreuses et procycliques. On observe deux pics entre 1998 et 2008 et entre 2006 et 2008 qui coïncident avec les périodes de forte activité économique. La corrélation avec le taux d'investissement et l'évolution de la trésorerie des entreprises suggère que les délocalisations ont pu être favorisées par les conditions financières favorables.

### La deuxième période

(2009-2010) correspond à une baisse des délocalisations, suivant en cela l'évolution à la baisse de l'activité sur la période. Le durcissement de l'accès au crédit ainsi que l'impératif de désendettement peuvent expliquer la baisse du nombre de délocalisations.

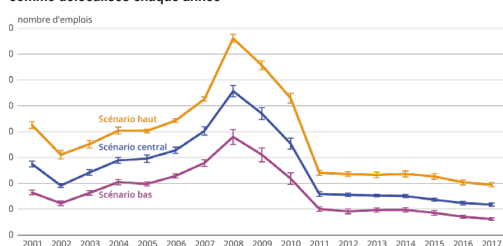
### La troisième période

(2011-2017) se caractérise par une décorrélation entre délocalisations et activité : l'investissement repart à la hausse, la trésorerie augmente de nouveau, mais le niveau des délocalisations stagne. L'amélioration de la compétitivité-prix française sur la période pourrait avoir contribué à cette baisse des incitations à délocaliser.

## Plus d'une dizaine de milliers d'emplois délocalisés par an depuis les années 2010.

L'industrie représente une grande partie (autour de 70 % des unités légales) des délocalisations estimées. De plus, dans le scénario central, le nombre d'emplois en équivalent temps plein détruits chaque année à la suite d'une délocalisation aurait baissé tendanciellement : de l'ordre de 34 000 en moyenne sur la période 2001-2010 (avec un pic à 55 000 en 2008) à 14 000 en moyenne sur la période 2011-2017.

Figure 4 : Nombre d'emplois en équivalent temps plein (EQTP) estimés comme délocalisés chaque année



Note : il y a une rupture de série en 2001, d'où l'absence de présentation de données sur les années  
Lecture : dans le scénario central, en 2017, 11 800 emplois sont délocalisés.  
Champ : France, secteurs principalement marchands (hors agriculture et finance), entreprises de 50 salariés ou plus.  
Sources : Insee, Fare et CAM ; DGDDI, Douanes.

## Des délocalisations majoritairement européennes.

La destination des délocalisations peut être identifiée grâce aux évolutions en valeur de flux d'importation spécifiques pour les entreprises délocalisant. Le pays depuis lequel l'augmentation de ces importations est maximale est alors défini comme la destination de délocalisation.

Les flux d'importations spécifiques induits par les délocalisations vers l'Afrique (Maghreb compris) sont peu nombreux en proportion. Ceux vers le Moyen-Orient et l'Asie centrale, du Sud ou du Sud-Est ont tendance à augmenter sur l'ensemble de la période 1995-2017, représentant 23 % des délocalisations en valeur en 2017.

Les parts de l'Asie orientale (où la Chine est majoritaire) ainsi que de l'Amérique (où les États-Unis sont majoritaires) sont en décroissance tendancielle, pour ne plus représenter qu'une faible part des délocalisations en 2017.

L'Europe représente la destination majoritaire des flux d'importations spécifiques imputables aux délocalisations françaises, toutes périodes confondues. En 2017, 62 % des délocalisations sont européennes. Plus de la moitié des délocalisations en 2017 s'effectuent vers les pays frontaliers : Allemagne, Belgique, Italie.

## Une surreprésentation des CDI et des emplois qualifiés parmi les emplois délocalisés.

Les emplois stables sont légèrement surreprésentés parmi les emplois délocalisés. Les emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) représentent 91 % des emplois délocalisés, contre 87 % du champ général. Les emplois à temps complet sont également un peu plus souvent l'objet de délocalisations (92 % contre 87 % en population générale). Les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise sont surreprésentés dans les emplois délocalisés (13 % contre 10 % en population générale), de même que les ouvriers qualifiés de l'industrie (19 % contre 13 % en population générale). Ces surreprésentations s'expliquent en partie par le caractère très industriel des délocalisations et les caractéristiques des entreprises qui décident de délocaliser leur production.